Procès-verbal du Conseil d'école du 12 novembre 2019

Ecole des hirondelles LE TREVOUX

Présents : Mmes Blivet, Delsuc-Corre, Guilloux et Sinquin et M. Langlais, Leconte, Le Scanff, Salaun et Tual (parents d'élèves élus)
Mme Beux (adjointe chargée des affaires scolaires) et M Fraval (maire)
Mmes Begel, Berthou, Moal, Tanguy, Oriot, Fer, Huet (enseignantes)

Excusées : Mme Decemme (IEN)
Mme Blanchard (parent d'élèves)

1) Résultat des élections, présentation des membres du conseil d'école et rôle et règlement du conseil d'école

Le taux de participation a été de 48% (53% l'année dernière, 47 % il y a 2 ans). Tous les votes ont été effectués par correspondance. Dix parents ont été élus (7 titulaires et deux suppléant(e)s : il s'agit de Camille Blanchard (mère d' Elza et Tino en PS), Maureen Blivet (mère de Tom en PS, Sacha en CP et Raphaël en CE2), Karoline Delsuc-Corre (mère de Louison en TPS et Maja en GS), Aurélie Guilloux (mère de Noam en CP et Maël en CE2),Vivien Langlais (père de Eloën et Enora en CE2), Sylvain Leconte (père de Loane en CM1), Corentin Le Scanff (père d'Eléonore en CP et de Raphaël en CM1), Nicolas Salaun (père de Gabriel en GS et de Erin en CE1), Héloïse Sinquin (mère d'Elynn en CP et de Maëlys en CM2), et Yann Tual (père d'Ayreen en MS, de Kélya en CE1 et de Maïwenn en CM1).
Une information concernant les parents élus sera proposée à l'attention des parents d'élèves de l'école.

Le conseil d'école est constitué pour chaque année scolaire. Il se réunit une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les membres :

- Le directeur/directrice qui en est le président-e
- Les maîtres de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus (Les parents d'élèves élus participent au Conseil d'École après avoir désigné parmi eux les titulaires en nombre équivalent au maximum au nombre de classes de l'école. Les suppléants peuvent assister aux séances sans pouvoir prendre part aux débats.)
- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école

- L'IEN de la circonscription (membre de droit)

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la **consultation** est jugée utile (voix consultative)

Personnels du réseau

Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales

ATSEM

Les employés du temps post et périscolaire

Ses attributions : le Conseil d'École, sur proposition du directeur

- **Vote** le règlement intérieur
- **Statue** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'École.
- Il donne son **accord** sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège
- **Est consulté** et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
  - L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - Les conditions d'intégration des enfants handicapés
  - Les activités périscolaires et la restauration scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
  - L'hygiène scolaire
  - L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, **un procès-verbal** de la réunion est rédigé et signé par son Président et contre signé par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'IEN de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Il est également consultable sur le site internet de l'école.

Si les parents souhaitent aborder certains points (en lien avec les attributions du conseil d'école), ils doivent en faire part au président, en l'occurrence la directrice, en amont de la réunion. Sachant que les invitations doivent parvenir au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, il serait préférable de « sonder » les parents de l'école au moins 3 semaines avant chaque conseil d'école.

Le vote à main levée est la modalité choisie pour les différents votes qui auront lieu au sein du conseil d'école.

2) Règlement intérieur de l'école

Certains articles ont été modifiés :

- article 4 : suppression de « A l'école élémentaire » ;
- article 8 : « la piscine » est remplacée par « la natation » ;
- article 9 : un ajout est effectué « les écharpes et foulards sont interdits. ».

Le règlement modifié est adopté à l'unanimité ; il sera transmis prochainement aux familles.

3) Rentrée 2019

A cette date, l'école compte 170 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 7 classes :
- 5 TPS / 15 PS / 6 GS : 26 avec Nolwenn Fer accompagnée par Florence Toupin
- 24 MS avec Marianne Oriot (les lundis, mardis et jeudis) et Laure Dregoire (les vendredis) accompagnées par Aude Bouquillon et Ludivine Guisquet
- 13 GS/ 10 CE1 : 23 avec Marlène Begel accompagnée par Martine Tensorer
- 23 CP avec Hélène Tanguy
- 9 CE1/ 17 CE2 : 25 élèves avec Cathy Moal
- 10 CE2 / 15 CM1 : 25 avec Anne Berthou
- 7 CM1/ 19 CM2 : 26 élèves avec Anne-Sophie Morgant (les lundis) et Katell Huet (les mardis, jeudis et vendredis)

Marie Flécher et Anne Guérin assurent un emploi d'assistante de vie scolaire.
Martine Tensorer fera valoir son droit à la retraite en décembre 2019. Mme Huet interroge M Fraval concernant son remplacement. Il indique qu'il reste un mois et demi pour trouver une solution de remplacement.

Parcours EPS

- Natation : Les élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et éventuellement CM2 iront à l'Aquapaq de Scaër. Le financement des entrées est assuré par Quimperlé Communauté, la mairie prend en charge le transport.
- Cross : L'équipe enseignante étudie la faisabilité d'un cross aux étangs en décembre, avec comme les années précédentes, un collecte de jouets et/ou livres neufs au profit du Secours Populaire.
- **Occupation salle polyvalente** : Mme Huet souhaite faire part d'un problème récurrent qui est la non disponibilité de la salle polyvalente sur des créneaux normalement réservés à l'école. M Fraval indique qu'un regard vigilant sera porté à ce sujet.

Parcours culturel

- ***Cinécole*** *:* Les 2 classes maternelles (et éventuellement celles de GS/CE1, CP, CE1/CE2) sont inscrites au dispositif *Cinécole* avec des projections au cours de l'année. Le coût du transport est pris en charge par Quimperlé Communauté et les entrées sont payées par l'APE.
- ***Voyage lecture :*** 4 classes de l'école participent à *Dis moi ton livre* organisé par Quimperlé Communauté.
- ***Visites lieux culturels :*** des visites de musées ou d'expositions sont prévues au cours de l'année pour différentes classes.

Parcours scolaire :

Les élèves de CM2, dans le cadre de la liaison école-collège, se rendent au collège de Bannalec durant 6 vendredis matins à partir du 8 novembre (séances de mathématiques et d'EPS). Le vendredi 13 décembre, ils y déjeuneront.

Parcours citoyen :

Dans le cadre de l'axe *Mieux vivre à l'école, développer le sens de la responsabilité, du respect* du projet d'école, des élections de délégués ont lieu dans 5 classes de l'école afin qu'ils représentent leur classe au conseil des élèves. Un conseil s'est tenu le lundi 4 novembre ayant pour thème l'aménagement de la cour élémentaire.
Il est prévu qu'un conseil ait lieu par période.

Des projets de classes de découvertes sont à l'étude.

Projet d'école

Le projet d'école élaboré pour une durée de trois années cible des axes prioritaires (**Axe n°1 : fluidifier les parcours des élèves afin de renforcer la maîtrise des apprentissages fondamentaux et Axe n°2 : Mieux vivre à l'école, développer le sens de la responsabilité, de la solidarité, du respect)** correspondant à des besoins identifiés au regard des attentes institutionnelles et des caractéristiques de l'école.
Un nouveau projet d'école sera élaboré d'ici la fin de l'année scolaire.

Climat scolaire

L'équipe enseignante tient à faire part du constat de la dégradation des conditions de travail depuis la rentrée au sein de l'école. En effet, les personnels sont soumis à une avalanche de sollicitations, obligations et instructions voire injonctions inacceptables et intenables qui nuisent à la qualité de vie au travail et attaquent leur professionnalisme jusqu'à leur faire perdre le sens de leur métier. Les personnels souhaitent que les parents remettent leur enfant en confiance à l'école afin d'établir des relations sereines. Des études ont montré que de bonnes relations entre l'école et la famille permettraient aux élèves une meilleure entrée dans les apprentissages, alors parents, personnel municipal et enseignantes ont tous intérêt à ne pas se retrouver dans un conflit de loyauté qui peut aller jusqu'à un empêchement d'apprendre.

4) Restauration scolaire

Les parents souhaiteraient avoir des informations sur l'approvisionnement des aliments (les différents fournisseurs), l'élaboration des menus et la réalisation des repas (produits frais, « fait maison »...).
Une communication émanant de la mairie à destination des parents sera faite rapidement.
Mme Beux propose également la création d 'une commission restauration scolaire constituée de représentants de parents, de la mairie, du personnel municipal (d'enfants?) afin d'évoquer tous ces sujets.

5) Travaux et sécurité

Un exercice incendie a été réalisé le lundi 7 octobre et a permis de relever certains dysfonctionnements (non déclenchement d'une alarme dans le bâtiment élémentaire par exemple), qui ont été réglés depuis.

Les parents élus souhaitent évoquer la surveillance à l'école notamment sur le temps de la pause méridienne. Mme Beux indique qu'elle rencontrera le personnel municipal chargé de la surveillance très rapidement.

Un parent demande s'il est possible de voir avec le collège de Bannalec pour que les horaires du jour de rentrée scolaire ne coïncident pas avec ceux de l'école, afin d'avoir la possibilité d'effectuer les rentrées de chaque enfant. Mme Huet indique qu'elle prendra

contact auprès de M Michel, principal du collège, afin d'étudier ce qu'il est possible de faire.

L'inauguration de la nouvelle cantine aura lieu le samedi 30 novembre.

La demande d'une place de véhicule réservée pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'école a été faite ; M Fraval indique, qu'en attendant le programme global d'aménagement du bourg, il est possible de la matérialiser de façon provisoire.

Les parents élus font part d'un manque de fluidité aux abords de l'école depuis la mise en place du sens unique.

Les parents demandent s'il est possible d'installer une sonnette près de l'entrée côté élémentaire (utilisée pour les prises en charge extérieures ou les retardataires) afin de prévenir plus facilement les enseignantes. La sonnette a été commandée, elle sera installée rapidement.

Un parent demande s'il est possible de faire partir les élèves de maternelle allant à la garderie avant les autres enfants. L'équipe enseignante discutera de la faisabilité de cette demande avec les personnels municipaux .

Signature de la secrétaire, Mme Fer : *Signature de la présidente, Mme Huet :*